

D'un côté, pour stimuler l'industrie, on veut exempter d'impôt les sociétés, et de l'autre côté, pour diminuer le pouvoir d'achat, eh bien, on augmente l'impôt sur le revenu des particuliers.

Il me semble qu'on tourne en rond et qu'on ne présente aucune solution logique, susceptible de régler ce problème qui s'accroît et devient de plus en plus sérieux.

Le problème ne sera pas résolu par la seule présentation de bills qui ne veulent à peu près rien dire. Au moment même où je vous parle, il y a de petites industries canadiennes qui coudoient ou frisent la faillite au Canada. Nous n'aidons pas les petites industries; il n'y a rien dans le bill qui permette de les aider. Or pourquoi ne pas aider celles qui existent déjà? Il me semble que ce serait là une solution plus logique que celle qui nous est présentée à l'heure actuelle.

Monsieur le président, puisque nous parlons actuellement de l'impôt sur le revenu des particuliers, je vous parlerai d'un avis de cotisation qui m'a été transmis par un de mes électeurs. Il s'agit de l'avis de cotisation n° 0839136, au nom de M. Jean-Guy Trépanier, 187 rue Saguenay, Noranda, dans la province de Québec. Un employé de l'impôt sur le revenu décide, comme on l'indique au bas de cet avis de cotisation:

La déduction que vous avez réclamée pour dons de charité a été changée de \$511 à \$200.

Cet employé de l'impôt admet avoir reçu les reçus pour dons de charité et décide arbitrairement de diminuer le montant de \$511 à \$200. Ceci concerne l'impôt sur le revenu des particuliers.

Monsieur le président, dans le journal...

M. Habel: L'honorable député de Villeneuve pourrait-il nous dire quel était le montant net de l'impôt dû?

M. Caouette: Pour répondre à mon excellent ami de Cochrane, l'impôt fédéral s'élevait à \$349.

M. Habel: Non, je veux dire quel était le montant du revenu net imposable?

M. Caouette: Le revenu net imposable n'est pas mentionné sur l'avis de cotisation.

M. Habel: Parce que cela pourrait éclaircir la situation.

M. Caouette: Non, cela ne peut pas éclaircir la situation. Pour répondre au député de Cochrane, cela ne peut pas changer la déduction, parce que la déduction qui a été réclamée pour dons de charité, avec reçus à l'appui, a été changée de \$511 à \$200. Ce qui est certain, c'est que cela ne dépassait pas les 10 p. 100, ça atteignait à peine 7 p. 100. Cela, je le sais, j'en suis au courant.

[M. Caouette.]

Alors, notre suggestion au ministre des Finances et au ministre du Revenu national, c'est de libérer le citoyen canadien de l'un de ces embêtements qui sont engendrés par les décisions arbitraires des fonctionnaires fédéraux, et de généraliser cette loi en vue d'augmenter le pouvoir d'achat du consommateur canadien. En haussant le pouvoir d'achat du consommateur, il est clair que ce dernier encouragera l'industrie canadienne et, par voie de conséquences, l'industrie canadienne prendrait un essor économique qu'elle ne peut prendre actuellement, parce que ses entrepôts sont remplis à craquer et que l'industrie ne peut pas écouler normalement sa production.

C'est là le problème. Le problème n'en est pas un de plus grande production, c'en est un de distribution des produits qui existent présentement.

Les inventaires, la production annuelle, l'excédent de production; nous avons tout cela sous la main. Aucun canadien, aujourd'hui, craint de ne pouvoir trouver un vêtement, une maison ou quoi que ce soit dans l'économie de son pays. Mais tous, sans exception, sont aux prises avec la question de savoir comment ils pourront acheter ces choses. C'est à cette conjoncture que l'industrie est acculée, tout comme le contribuable à une faillite éventuelle.

Nos Canadiens sont aujourd'hui endettés et hypothéqués pour des années à venir. L'entreprise aussi est aux prises avec des hypothèques et des emprunts pour des années à l'avance. Le gouvernement dit:

Nous allons exempter de l'impôt les compagnies qui s'établiront dans des régions économiquement faibles.

Monsieur le président, dans *La Presse* du 26 octobre 1963—c'est tout récent—je relève un article sur le révérend père Émile Fournier, procureur de la communauté des religieux de Saint-Vincent-de-Paul, lequel donnait une conférence à Ste-Foy, Québec. Voici:

Le R.P. Émile Fournier, procureur des missions du Brésil pour les religieux de St-Vincent-de-Paul, a affirmé, hier soir, que c'est le capitalisme et non le communisme et les conflits idéologiques qui constitue le pire danger pour l'Amérique latine.

Personne n'a pensé de traiter le père Fournier de communiste pourtant. Et je continue la citation:

Portant la parole devant les membres du club Richelieu, le père Fournier a dit qu'au Brésil, en particulier, où il a lui-même vécu plusieurs années, une population meurt littéralement de faim devant une poignée de familles riches. La population est exploitée par le capitalisme.

«Neuf personnes sur dix vivent dans une extrême pauvreté, maintenues dans cet état par un groupe richissime d'individus qui ne représentent que trois pour cent de la population.»

Le religieux a souligné que le revenu moyen annuel des habitants du Brésil est de \$250.